



APPEL À PROJET 6^{ème} FESTIVAL DES BORDS DE VIRE Juin 2022

Afin de développer l'offre culturelle sur le territoire normand, l'**Usine Utopik** a organisé en 2012 la 1^{ère} édition du **Festival des Bords de Vire**. Les premières éditions du festival souhaitait proposer la création d'œuvres d'arts éphémères réalisées in situ et disséminées sur la voie verte des bords de Vire. Depuis 2018, les artistes sélectionnés, sont invités à réaliser des œuvres pérennes afin de proposer aux promeneurs, nombreux sur le chemin de halage, un **parcours artistique** tout au long de l'année qui s'étoffera, à terme, jusqu'au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin.



Mathilde Leveau, *Chiendent*, 5^{ème} édition du Festival des Bords de Vire, 2020

PRESENTATION DE L'EVENEMENT

La 6^{ème} édition du Festival des Bords de Vire sera inaugurée le 18 juin 2022. Cet évènement d'art contemporain puise son originalité dans l'inscription d'œuvres plastiques réalisées spécifiquement pour le territoire normand.

Piloté par l'USINE UTOPIK, l'appel à projet porte sur la création d'œuvres d'art au sein du territoire de l'AGGLO Saint-Lô.

Cet évènement est avant tout un projet de territoire qui se veut pérenne et qui associe l'ensemble des collectivités et acteurs culturels et touristiques locaux concernés.

De rayonnement national et international, le Festival des Bords de Vire est un évènement artistique qui s'adresse à tous les publics, avertis ou non avertis. Les œuvres seront implantées en des lieux favorisant une mise en scène de la nature environnante.

L'esprit de l'évènement :

L'originalité de l'évènement émane de l'inscription d'œuvres plastiques réalisées spécifiquement pour le chemin de halage. L'artiste conçoit une œuvre spécialement pour le territoire en s'inspirant du lieu. Cet acte est aussi important que l'œuvre elle-même.

L'évènement a pour objectif de :

- Développer la création contemporaine en Normandie
- Permettre aux artistes professionnels d'apporter leur sensibilité et leur regard sur le territoire
- Renforcer le développement de la culture et du tourisme dans le Centre Manche

Le public ciblé :

- Les amateurs d'art contemporain
- Les touristes culturels
- Les touristes en séjour
- La clientèle de passage
- La clientèle de proximité (régionale, départementale)

Les lieux d'implantation potentiels des œuvres le long du chemin de halage, s'appuient sur les critères suivants :

- Le critère esthétique et artistique du lieu
- Des sites naturels
- Différentes typologies de lieux (rivière, forêt, espace dégagé...)
- Lieux d'accueil de public à proximité (parking, aire de repos...)

Le chemin de halage est un site en accès libre sans surveillance (tous les jours, 24h/24h).

Les sites étant pour la plupart en pleine nature, il n'y a aucune possibilité de raccordement électrique.

LES DATES À RETENIR

Résidence de création *in situ* du 1^{er} juin au 17 juin 2022

Inauguration du Festival le 18 juin à 12h

Parcours, visites et activités du 19 juin au 30 septembre 2022

LES CONDITIONS GENERALES

LES ARTISTES

Le mode de sélection

- Le 6ème Festival des bords de Vire 2022 est ouvert à toute personne proposant un projet et une démarche artistique répondant aux critères et aux objectifs de l'événement.
- L'événement s'ouvre aussi aux jeunes talents. Une place spécifique pourra être faite aux jeunes talents au regard de la qualité des projets. Sont concernés comme "jeunes talents" les étudiants, seuls ou associés, des écoles d'Art, d'Architecture, de Paysage, en avant dernière ou dernière année de cursus ou ayant obtenu leur diplôme au maximum depuis un an. Le cas échéant, les organisateurs seront libres de juger de l'éligibilité du candidat dans cette catégorie spécifique ou dans la catégorie classique.
- Les artistes plasticiens seront sélectionnés par un comité de sélection de L'Usine Utopik.
- L'appel à projet est ouvert aux artistes nationaux et internationaux.
- Les décisions du comité de sélection sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats en **novembre 2021** sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions. Pour faciliter la sélection, le jury se donne le droit de demander des renseignements complémentaires aux artistes candidats.

Le comité de sélection présélectionne les artistes et valide cette sélection après présentation par chacun des artistes présélectionnés de devis de réalisation du projet.

Rémunération

Une bourse forfaitaire d'un montant de 2500 € TTC sera attribuée à chaque artiste ou collectif d'artistes sélectionnés.

Les frais de production de l'ensemble des œuvres créées en 2022 seront pris en charge par l'association ADN porteuse du projet. Cette enveloppe s'élève à 4000 € (budget global incluant blocs de Granit, bois et acier corten) soit un budget moyen de 800 € par artiste.

Toute autre proposition de matériaux devra être budgétisée et présentée dans le projet.

Ce budget sera intégralement géré par l'artiste et validé par l'organisateur qui bénéficie d'un droit de regard. Le budget doit couvrir l'intégralité des dépenses incombées pour la réalisation de l'œuvre et sera entièrement l'affaire de l'artiste. L'artiste gère le projet de A à Z à savoir l'ensemble des tâches relevant de l'organisation, des recherches de fournisseurs, des demandes de devis, de la logistique pour livraison et acheminements des matériaux (voir liste ci-dessous).

Le montant de 2500€ devra couvrir les dépenses suivantes :

- La réalisation de l'œuvre : la création et le travail des matériaux, la logistique, le transport éventuel d'éléments de l'atelier personnel jusqu'au site et l'installation de l'œuvre (les artistes sont tenus d'apporter outillages et matériaux nécessaires à la réalisation et au montage de l'œuvre)
- Les déplacements de l'artiste
- La présence obligatoire de l'artiste lors du montage de son œuvre
- La présence obligatoire de l'artiste le jour du vernissage programmé le **samedi 18 juin 2022 à 12h** (horaire à confirmer ultérieurement).
- La mise en place de moyens par l'artiste pour assurer la maintenance de l'œuvre pendant la durée de vie de l'œuvre en cas de dégradations naturelles ou humaines.
- L'utilisation de clichés photographiques dans le respect du droit moral. Les candidats sélectionnés acceptent d'être pris en photo ainsi que leur travail et leur œuvre le temps de l'événement afin d'apparaître sur les supports relatifs à l'événement du 6ème Festival des Bords de Vire (promotion, communication, produits dérivés (publications, site Internet...)).

- Les œuvres deviennent la propriété de l'association ADN – Usine Utopik qui s'engage à mettre en valeur l'œuvre avec un cartel de présentation incluant le nom de l'artiste, la date de création, l'intitulé et les matériaux.

Après sélection les candidats retenus recevront la rémunération artistique selon un mode de versement précis. **Le versement de la bourse s'effectuera en deux temps :**

Le 1^{er} versement : 1000 € TTC versés à l'arrivée de l'artiste sur site.

Le 2^{ème} versement : 1500 € TTC versés après la réception de l'œuvre jugé conforme aux engagements, après l'inauguration le 18 juin 2022.

Prise en charge par l'organisateur

- La restauration et l'hébergement de l'artiste (les accompagnateurs ne seront pas pris en charge) sur le territoire lors de la réalisation de l'œuvre et du vernissage du 1^{er} juin au 18 juin 2022.
- Pour les artistes qui choisiront de travailler la pierre, nous pourrions fournir des blocs de granit bleu de Vire de Saint-Michel de Montjoie (blocs de maximum 3T) ; ainsi qu'un engin de levage pour le manipuler.

LES ŒUVRES

Les œuvres sont **des installations *in situ***, créées en pleine nature au sein d'un site naturel choisi. Elles véhiculent un lien étroit tissé entre l'art et la nature.

Les œuvres doivent être :

- **Originales** : il s'agit de créations artistiques spécialement pensées et réalisées pour l'événement. Les œuvres sont créées spécifiquement pour le territoire normand et ses paysages.
 - **Matériaux** : Les œuvres seront sélectionnées par leur durée de vie à long terme avec les matériaux comme la pierre, le métal, les bois imputrescibles (Douglas, Mélèze, Chêne, etc).
 - **Visuelles** : les œuvres proposées doivent être visuelles à savoir marquer visiblement le territoire. Ce qui exclu des œuvres uniquement sonores, ou bien des peintures ou des fresques.
 - Créées à l'échelle du paysage: **les créations « monumentales »** seront privilégiées toujours dans le respect de l'échelle du territoire. Un équilibre entre la mise en valeur réciproque de l'œuvre et du site naturel doit être atteint sans que l'un d'eux ne soit lésé ou écrasé visuellement par l'autre.
 - **Respectueuses de l'environnement** : que ce soit dans la conception même de l'œuvre (matériaux, ancrage, etc.), son installation sur le site, son fonctionnement, elle sera respectueuse de l'environnement et ne produira aucun impact néfaste sur l'environnement et le site naturel.
- Le choix des matériaux** : l'artiste est libre de choisir tous types de matériaux en respectant l'environnement du site.
- **Résistantes** : Les conditions climatiques pouvant être extrêmes (vent violent, pluie forte, grêle possible l'été, crue de la Vire) les artistes doivent prendre en compte ces conditions et s'engagent à tout mettre en œuvre pour que les œuvres réalisées résistent aux intempéries.

La sécurité des œuvres : les œuvres ne devront pas présenter de danger pour les visiteurs (risque de chute, de coupure...)

- Les artistes sélectionnés devront **préciser les modalités** (techniques, logistiques, étapes planifiées) de la réalisation de leur œuvre.
- **Le délai de réalisation et d'installation des œuvres** : les œuvres devront être réalisées *in situ* ou être apportées en partie réalisées. La période de montage des œuvres sera prévue entre le 1^{er} juin et le 17 juin

2022. Pendant cette période, la présence sur le territoire des artistes pour la réalisation et/ou l'installation de leur œuvre sera déterminée par un calendrier individuel proposé et validé par l'organisateur.

Assurance : l'artiste est tenu d'être assuré afin de couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber pendant toute la durée de la création. Il s'engage à fournir, sur simple demande de l'organisateur, l'attestation de cette assurance.

LES LIEUX

L'organisateur propose aux artistes de choisir un site parmi la liste des sites naturels proposés. **Le choix définitif sera établi le 1^{er} juin 2022 lors de la visite des sites avec les artistes.** Seul un site par artiste sera retenu par le comité de sélection en fonction de la démarche de l'artiste et l'originalité de sa proposition. Les sites proposés ont été sélectionnés afin d'obtenir toutes les autorisations préalables d'utilisation des lieux. Dans le respect de la ligne directrice de l'évènement, nous souhaitons laisser toute la liberté de création et d'expression à l'artiste dans son utilisation des lieux en tenant compte de l'activité agricole.

Nous vous recommandons de consulter le site Internet de l'Usine Utopik – rubrique Postuler - Festival des Bords de Vire afin d'étudier les sites proposés lors des éditions précédentes.

LES PROJETS : Les artistes peuvent proposer jusqu'à trois projets.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour participer à l'appel à candidature du **6^{ème} Festival des Bords de Vire**, le dossier de candidature est a envoyé par voie postale ou par mail (format PDF uniquement) avec les éléments suivants (le dossier doit être conforme et complet pour être enregistré) :

1. **La fiche de candidature** dûment remplie (en dernière page de ce document) incluant une présentation détaillée du/des projet(s) (3 maximum) comportant une note d'intention du projet artistique, les motivations, les détails techniques (informations sur les matériaux, couleurs, ancrages, résistance, etc.)
2. Un **curriculum vitae** à jour présentant le parcours et les expériences (diplômes, cursus, expositions, résidences, publications, bourses, etc.)
3. Un **dossier artistique** synthétique (comportant une biographie, un texte de présentation de la démarche globale de l'artiste et 10 visuels antérieurs d'œuvres réalisées. Pour chaque visuel: nom de l'artiste, titre, medium et lieu).
Dans le cas d'œuvres de collaboration, la part de création du candidat doit apparaître distinctement.
L'envoi complémentaire de publications par courrier postal est possible, sous réserve de respecter la date limite d'envoi. Joindre une enveloppe affranchie à votre nom pour le retour.
4. **Le budget du projet** en grande masse comprenant : frais artistiques, coût des matériaux, livraison, maintenance, frais de déplacement, frais divers, etc.
5. **Des devis (ou simulation de prix sur Internet)** concernant les dépenses les plus conséquentes.
6. Un **photomontage** du projet en situation sur le site choisi (et schémas de réalisation...).
Téléchargement des photos sur notre site internet : www.usine-utopik.com - rubrique Postuler – Festival des Bords Vire.

Précisions sur la candidature :

Le dossier est rédigé en français ou en anglais.

En cas de projet collectif, chaque artiste doit fournir un CV et un dossier artistique, mentionnant ses coordonnées.

Pour plus de renseignements sur le territoire: www.ot-saintloagglo.fr

Dossier de candidature à envoyer avant le 03 octobre 2021

à Xavier GONZALEZ Directeur de l'Usine Utopik - Centre de Création Contemporaine
La Minoterie / 50420 TESSY BOCAGE

ou par e-mail : usineutopik@gmail.com

Objet du mail : **NOM Prénom - Candidature Festival des Bords de Vire 2022**

Informations complémentaires

Xavier Gonzalez, directeur / Gwendoline Hallouche, coordinatrice culturelle
02 33 06 01 67 ou usineutopik@gmail.com
www.usine-utopik.com

FICHE DE CANDIDATURE FESTIVAL DES BORDS DE VIRE 2022

Cette fiche doit être remplie le plus précisément possible afin de nous apporter toutes les informations nécessaires pour la sélection des projets. Vous pouvez rajouter des feuilles supplémentaires pour les croquis et les explications. Les éléments indiqués ici doivent tenir compte du budget imparti et ont fait l'objet d'une analyse suffisamment poussée pour garantir la faisabilité du projet proposé.

Nom / Prénom :

Demeurant à :

Numéro de téléphone :

Mail :

Numéro SIRET / Numéro professionnel :

Numéro MDA / AGESEA :

Numéro de Sécurité sociale :

Titre du projet

Nom/prénom de l'artiste référent

Note explicative du projet (résumé en 100 mots maximum)

L'effet désiré

Interactivité avec le public

LES DÉTAILS TECHNIQUES DU PROJET

Nombre de pièces/éléments/modules composant l'œuvre, dans le cas d'une série (facultatif)

- Hauteur (en mètre) :
- Longueur (en mètre) :
- Largeur (en mètre) :
- Diamètre (en mètre) :
- Superficie totale (en m²) :
- Poids approximatif (en kilogramme) :

LES MATÉRIAUX PRESENTIS :

LISTE DES OUTILS ET DU MATÉRIEL NÉCESSAIRES AU MONTAGE DE L'OEUVRE :